



Paris services
Quand l'école s'anime



Paris parisiens
Vive le jardin!

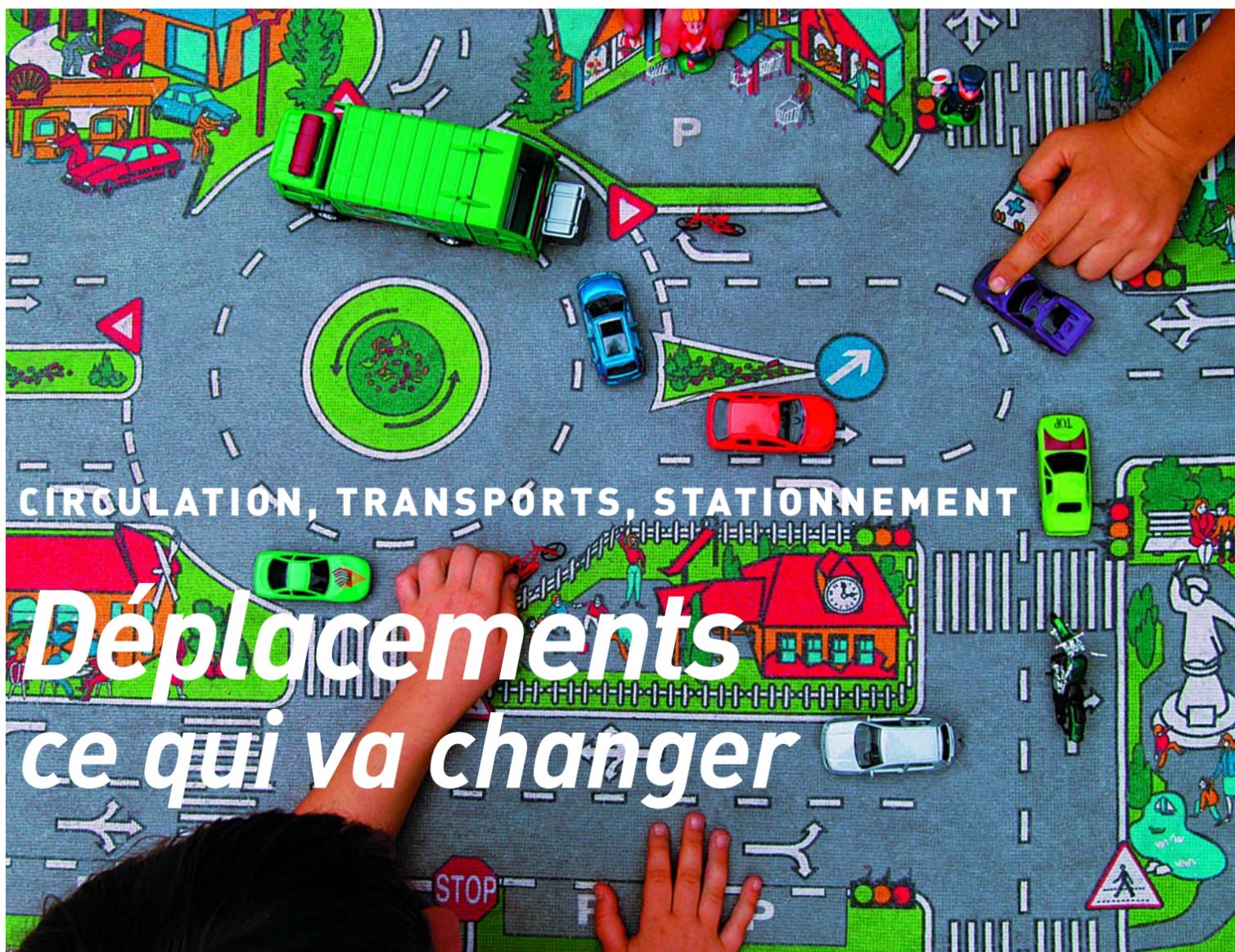


Paris cultures
Piaf, la môme de Paris

Le magazine d'information de la Ville de Paris

à Paris

www.paris.fr



à Paris

Le magazine d'information de la Ville de Paris

MAIRIE DE PARIS

Direction Générale de l'Information et de la Communication

Directeur de la Publication

Jean-François Poyau

Comité éditorial

Laurent Fary, Jérôme Grand, Philippe Lasnier, Jean-François Poyau, Anne-Sylvie Schneider, Patrice Tourne

Directeur de la Rédaction

et Rédacteur en chef

Patrice Tourne

Rédactrice en chef adjointe

Astrid Emerit Le Fischer

Rédaction

Jacques Bozzi, Dominique Feix, Christine Jehanno, Martine Tapiero

Secrétariat

Thérèse Boisard, Julie Quitellic, Muriel Tiar

Service Photo

Henri Garat, Raymond Mesnildrey, Sophie Robichon, Arnaud Terrier

Ont participé à ce numéro

Marie-Sophie Boulanger, Buzz, Cabu, Anne-Christine Carpentier, Sacha Lenormand, Sandrine Nourissat

Avec la collaboration des personnels, des directions et des services de la Mairie de Paris

Mise en page, réalisation et photogravure

vu intégral Paris d'après maquette d'origine Quentin Design Paris

Direction artistique

Sabine Hartmann pour vu intégral

Impression

Mauray Imprimeurs

Crédits photos

Couverture : T. Franck, S. Robichon, D. Gander-Gosse, Coll. Roger & Viollet.
A.Ch. Carpentier (30, 31); BHVP(40); D. Gander-Gosse (25, 26); H. Garat (1, 5, 10); J.Y. Guilhem (22); Y. Kersalé (36, 37); S. Lenormand (3, 23, 32); R. Mesnildrey (8, 11, 18, 19, 27, 29, 30); B. Millot (9); S. Robichon (10, 15, 16, 17, 29); P.J. Santini (4, 9); F. Saïd (18); G. Sanz (29); A. Terrier (29); D.R. (23, 32, 38, 39); D.R. Coll. Société française de la photographie (40); Coll. DVD (6); Coll. EMI Pink Floyd (39); Coll. Roger & Viollet (34, 35); Coll. SIRPA (11).

à Paris existe aussi en version braille et en cassette audio

Association «Donne-moi tes yeux»
tél: 01 47 05 40 30

Pour contacter le magazine

Téléphone: 01 42 76 79 82

Fax: 01 42 76 63 73

Email: magazineaparis@mairie-paris.fr

Adresse: à Paris, Hôtel-de-Ville, 75196 PARIS RP

Retrouvez tous les numéros de à Paris sur www.paris.fr

1 Parisactualités



Pages 4 à 7

dossier

Déplacements: ce qui va changer

Pages 8 et 9

le point sur...

Le stationnement

Pages 10 et 11

brèves



Les bords de Seine, de Paris-Plage à Paris-Respire

Pages 12 à 14

tribunes politiques

2 Parisservices



Pages 16 et 17

zoom

Quand l'école s'anime

Pages 18 et 19

santé

Page 20

fiscalité

Page 21 à 23

environnement

Page 24

pratique

Notre ville a payé un tribut particulièrement lourd à la crise sanitaire qui a endeuillé l'été 2003.

Ce drame, qui a frappé les plus vulnérables de nos concitoyens, en particulier les personnes âgées ou handicapées, suscite légitimement une émotion et une tristesse immenses.

S'il traduit des dysfonctionnements évidents au sein du système hospitalier de notre pays, il confirme aussi le terrible isolement dans lequel vivent tant de femmes et d'hommes, au quotidien. Aujourd'hui, c'est notre société, tout entière, qui doit s'interroger sur la place et le rôle qu'elle accorde à ses anciens, ainsi que sur les failles préoccupantes observées dans la chaîne de solidarité.

A l'issue de cet épisode si douloureux je souhaite d'ailleurs, comme je l'ai déjà fait en votre nom, redire ma gratitude

à tous les personnels - Centre d'Action Sociale, AP-HP, agents funéraires, pompiers, policiers et même bénévoles - dont la compétence, le dévouement et la disponibilité se sont avérés tout simplement exemplaires.

Pendant toute cette période, et malgré des conditions de travail souvent très difficiles, tout a été mis en œuvre pour que, dans le champ de compétence qui est le sien, la collectivité parisienne agisse aussi utilement que possible : mise en place, dès juin, d'un protocole de prévention de la déshydratation dans les résidences médicalisées de la Ville, diffusion de messages de sensibilisation sur tous les panneaux municipaux à partir du 6 août, embauche de 38 vacataires pour renforcer les équipes des Centres d'Action Sociale, contact téléphonique personnalisé avec 8 500 personnes âgées vivant à domicile et envoi de plus de 4 000 courriers d'information pratique, renforcement significatif des services funéraires parisiens. Ces quelques illustrations confirment une mobilisation sans précédent, même si le bilan humain de cette crise sanitaire doit évidemment inspirer beaucoup d'humilité.

Désormais, chacun doit tirer les enseignements de cet été funeste afin de limiter le risque d'un drame similaire à l'avenir. Pour ce qui nous concerne, le débat programmé au Conseil de Paris de septembre doit contribuer, nous



Bertrand Delanoë
Maire de Paris

l'espérons, à nourrir cette nécessaire réflexion. Dans cette perspective, j'ai annoncé la création d'une commission d'information composée d'élus parisiens de toutes sensibilités, afin de mieux évaluer l'action de la Ville face à cette crise sanitaire et de formuler des propositions opérationnelles. Ses conclusions seront rendues publiques. Mais d'ores et déjà, j'ai évoqué notre souhait d'élaborer un « plan chaleur extrême » qui viserait à garantir une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés (Préfet de Région, Préfet de police, Ville, acteurs sanitaires et sociaux, monde associatif) pour des réponses plus rapides et plus efficaces. Nous étudions également la possibilité de climatiser une pièce dans chaque maison de retraite gérée par la Ville. En outre, les services municipaux se concentrent dès à présent sur ce qui apparaît comme un enjeu central : renforcer les moyens de repérage et de contact avec les personnes âgées isolées, pour créer de véritables réseaux gérontologiques de proximité dans la cité.

Aujourd'hui, chacun fait face à cette tragédie : ce qu'elle révèle et ce qu'elle a coûté sur le plan humain parlent directement à nos consciences. Le temps du recueillement n'est pas achevé. Mais celui de l'action s'impose comme une nécessité, comme un ultime hommage à ces victimes, parties brutalement au cœur de l'été.

3 Parisparisiens



Pages 26 à 28

vie de quartiers

Les initiatives qui animent la ville

Page 29

c'est arrivé près de chez vous

Pages 30 et 31

la balade

La Montagne Sainte-Geneviève

Page 32

portrait

Jean-Louis Celati, la mémoire du vieux Paris

4 Pariscultures



Pages 34 et 35

exposition

"Piaf, la môme de Paris"

Pages 36 et 37

sortir

Nuit Blanche

Pages 38 à 39

découvrir

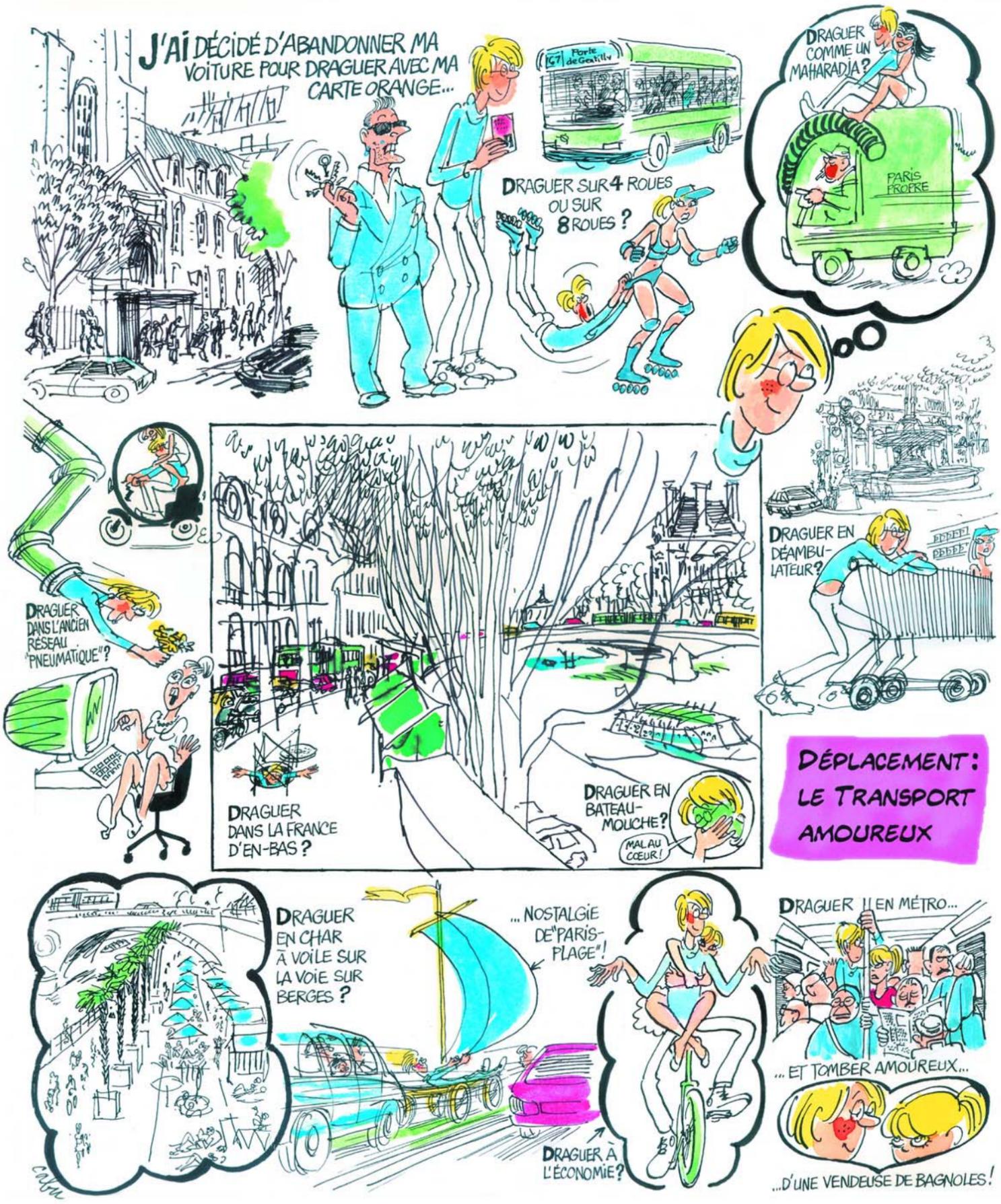
Théâtre, musique, danse, expositions et spectacles

Page 40

lire, écouter, voir

Page 41

bien vu

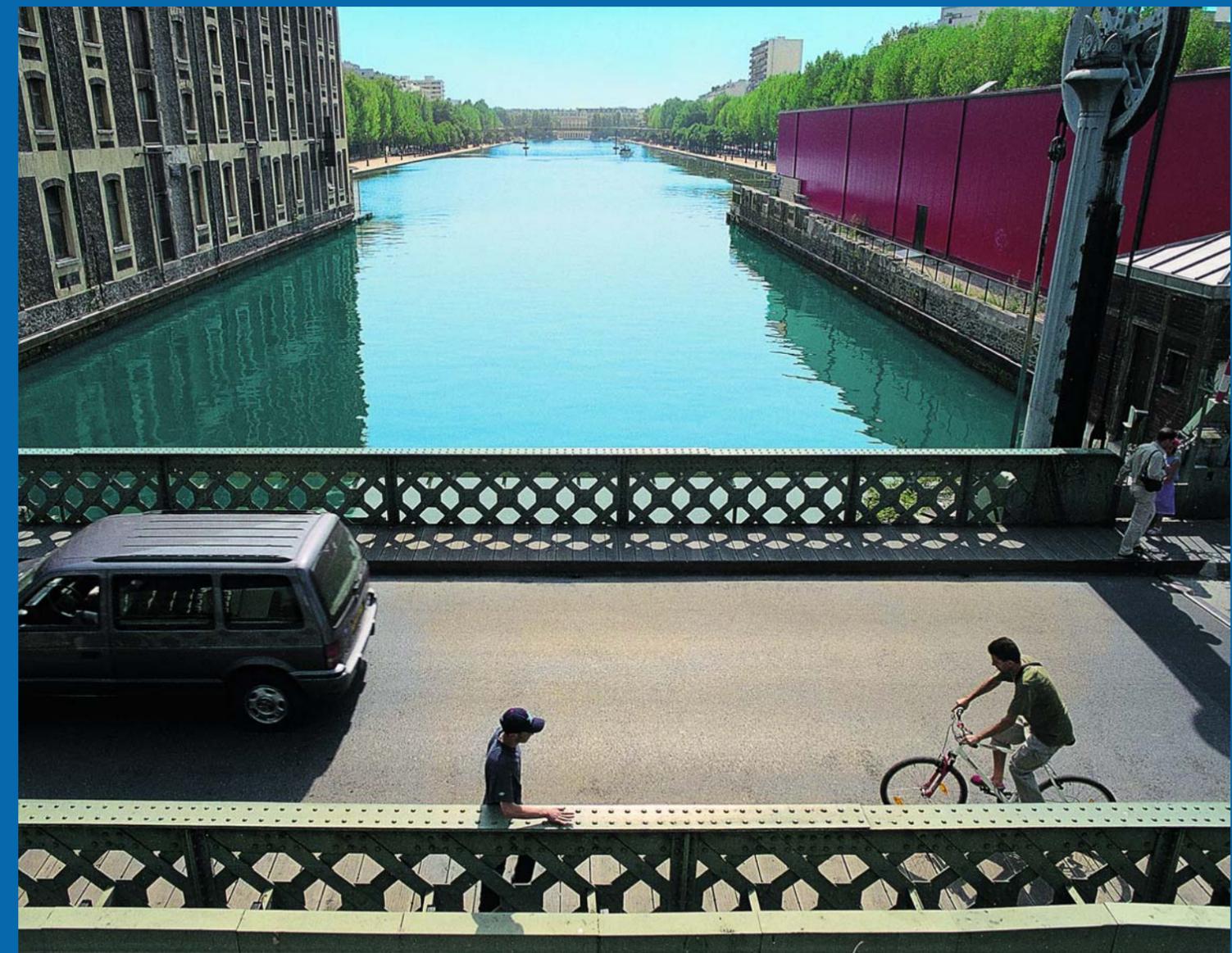


DÉPLACEMENT:
LE TRANSPORT
AMOUREUX

Dossier 4 à 7
Le point sur... 8 et 9
Brèves 10 et 11
Tribunes politiques 12 à 14



Parisactualités



Déplacements: ce qui va changer Pour mieux circuler à Paris, des modes de déplacement plus adaptés se profilent: en bus, en tram, à bicyclette, voire au fil de l'eau. ▶▶▶

CIRCULATION, TRANSPORTS, STATIONNEMENT

Déplacements: ce qui va changer

Paris renforce sa politique globale de transports afin de modifier l'ensemble des modes de déplacements et réduire la circulation. Tour d'horizon des chantiers ouverts ou à l'étude.



Le boulevard de Clichy (18^e) aménagé en « espace civilisé ».

Chaque jour, un total de 3 millions de voitures entrent et sortent de Paris. Cet important trafic automobile génère son lot quotidien de désagréments pour les Parisiens : encombrements, nuisances sonores, et surtout pollution de l'air qui affecte en particulier les enfants et les personnes âgées. Selon une étude⁽¹⁾ rendue publique par le réseau de surveillance Airparif, plus de 60 % des Franciliens respirent un air de qualité « non satisfaisante ». Comment inverser la tendance ? Pour la Ville, l'objectif est clair : favoriser d'autres moyens de déplacements grâce à une répartition plus

équitable entre tous les modes de déplacements que sont le bus, le vélo ou la marche à pied. Pour réduire le trafic et développer les transports en commun, un nouveau partage de l'espace public se met en œuvre. Depuis deux ans, d'importants chantiers lancés dans la Capitale traduisent cette volonté. Le plus emblématique d'entre eux est certainement le projet de tramway (lire p. 6). Mode de transport moderne et écologique par excellence, le tramway des Maréchaux sud ou TMS reliera le pont de Garigliano (15^e) à la porte d'Ivry (13^e) en 2006.

Le bus « Mobilien », un véritable métro de surface

Parallèlement, l'extension des couloirs protégés de bus se poursuit. Déjà mis en place sur des axes majeurs (rue de Rivoli, boulevards Sébastopol, de Strasbourg et Saint-Germain), ils permettent de rendre plus fiables les trajets des bus et des taxis. Sur certains parcours, le gain de temps atteint 50 %. Il suffit aujourd'hui de cinq à sept minutes pour relier Châtelet à la gare de l'Est contre quinze minutes auparavant.

Autres points forts sur ces axes : la circulation automobile a diminué de 15 à 20 %

entraînant une baisse de la pollution de l'ordre de 5 à 15 %. Pour appliquer ce dispositif à l'échelle de la ville, le programme « Mobilien », inscrit dans le Plan de déplacement urbain (PDU) d'Île-de-France, prévoit la création à Paris d'un réseau de bus dont le parcours sera protégé : des bus propres, ventilés, accessibles aux personnes handicapées, avec information des usagers sur les temps d'attente. À terme, quatorze lignes permettront d'assurer au bus un niveau de rapidité et de régularité équivalent à un véritable métro de surface. Première bénéficiaire de ce programme, la ligne 38 qui reliera la gare du Nord à la porte d'Orléans. Les travaux d'aménagement concerneront ensuite les lignes 91, 27, 60, 92.

SONDAGE

Oui aux couloirs de bus!

Une forte majorité de Franciliens approuve la politique de couloirs de bus protégés mise en place dans la Capitale, selon une étude du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) rendue publique en avril 2003⁽¹⁾. Depuis la mise en service des voies séparées pour autobus, 60 % des personnes interrogées ont constaté une amélioration de la durée des parcours et 49 % apprécient une plus grande régularité des bus. En outre, 77 % jugent que ces équipements favorisent l'utilisation des transports en commun par les Parisiens (60 % pensent de même pour les habitants de banlieues). Enfin, 76 % souhaitent que cette politique se poursuive.

(1) Ce baromètre est réalisé tous les deux ans par le STIF auprès d'un échantillon représentatif de la population d'Île-de-France (1 500 personnes de 15 ans et plus).



Limiter la circulation automobile

Un plan d'action est également prévu pour limiter le flux de la circulation automobile dans Paris. La création de cinq à six « espaces civilisés » sur de grandes avenues parisiennes, dont certains « axes rouges », permet de réaménager ces voies très fréquentées au profit des bus et des circulations douces (piétons, vélos, rollers...). Par une meilleure répartition de l'espace entre les chaussées, les trottoirs et les terre-pleins centraux, le rééquilibrage de ces voies offre aussi des conditions de stationnement adaptées pour les résidents ainsi que pour les livraisons. Les boulevards de Clichy et Rochechouart sont les premiers réaménagés. Viendront ensuite l'avenue Jean Jaurès fin 2003 et le boulevard Magenta en 2004.

Dans la même perspective, l'aménagement de « quartiers verts » pour améliorer la sécurité routière et la qualité de vie. La vitesse y est limitée à 30 km/h et les piétons bénéficient de plus d'espace. Les cyclistes ont un large espace pour rouler sans danger avec la création de pistes à contresens⁽²⁾. Après l'achèvement des quartiers Orillon (11^e) et Plateau (19^e), d'autres chantiers sont en cours (voir encadré page 7).

Des voies cyclables plus sûres

Aux 200 kilomètres de voies cyclables déjà réalisés, doivent s'ajouter quelque 300 kilomètres d'ici 2007. L'amélioration des itinéraires cyclables constitue une priorité avec un effort pour améliorer la continuité des parcours et la sécurisation des franchissements dangereux. Les couloirs de bus protégés sont élargis à 4,50 m (au lieu de 3 m) pour permettre la cohabitation des vélos, bus et taxis. ▶▶▶

INTERVIEW

« Paris ne peut pas agir seul »

à Paris : Quel premier bilan sur la politique de réduction de la place de la voiture ?

Denis Baupin : Depuis deux ans, on enregistre dans Paris une diminution annuelle de 3 % de la circulation automobile. L'objectif fixé par le Plan de déplacements urbains (PDU) d'Île-de-France ne prévoyait qu'une baisse de 5 % en cinq ans. On est donc sur la bonne voie.

Et qu'en est-il de la coopération avec les communes périphériques ?

En matière de déplacements interurbains, agir au niveau parisien ne suffit pas. Il importe d'être solidaire de nos voisins pour développer les transports collectifs sur les trajets de banlieue à banlieue ainsi que de banlieue à Paris. Si on compare avec d'autres capitales européennes, comme Londres par exemple, Paris intra-muros dispose d'un réseau de transports en commun très supérieur. Mais, dès qu'on sort du périphérique, l'offre est largement inférieure à ce qui existe ailleurs. Ce décalage, il faut progressivement le résorber et nous y travaillons avec le Conseil régional et l'association des maires d'Île-de-France. Ce que nous faisons dans la Capitale contribue au plan global de la diminution de la circulation automobile mais Paris ne peut agir seul. C'est un enjeu majeur pour l'agglomération parisienne.

Qui coordonne l'ensemble de ces projets ?

C'est le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). Au sein de cette instance, l'État est décisionnaire et seule une véritable décentralisation des pouvoirs permettrait aux élus parisiens et franciliens de décider des investissements prioritaires.



Denis Baupin, adjoint chargé des transports.

▶▶▶ Ailleurs, des pistes cyclables⁽³⁾ seront aménagées dans les « espaces civilisés » et tous les grands aménagements de voirie. Autant de mesures destinées à rendre les trajets plus sûrs pour les amateurs du vélo. L'ensemble de ces dispositions s'accompagnera d'un plan global de stationnement (lire p. 8). Des points de connexion seront mis en œuvre avec des communes limitrophes (porte de Vincennes, de Bagnolet, des Lilas, de Pantin, de Clichy...), pour faire de Paris une vraie ville cyclable ! Le vélo sera d'ailleurs à l'honneur, du 22 au 29 septembre, à l'occasion de la Semaine du vélo (voir encadré ci-dessous) qui débutera par

l'opération « En ville sans ma voiture ». En dehors des transports terrestres, la voie fluviale reste un axe potentiel de déplacement important. La Ville étudie les possibilités de mise en service d'une ligne régulière sur la Seine.

Pour mieux circuler à Paris, la complémentarité des modes de déplacement se profile : en bus, en tram, à bicyclette, voire au fil de l'eau... ■

(1) Une vaste campagne de mesure de qualité de l'air a été menée dans 119 communes d'Île-de-France sur deux ans (2000 et 2001) dans le cadre du projet européen de recherche « Life Resolution ».
(2) Dans les voies à sens unique, l'aménagement de contresens cyclables permet aux cyclistes de circuler en sens inverse.
(3) Les pistes cyclables sont exclusivement réservées aux vélos et

la CityRadio[®]
de Paris
France BLEU
107.1

Radio de service et de divertissement, la City-

Radio de Paris répond aux préoccupations quotidiennes des Franciliens en informant notamment celles et ceux qui se déplacent en voiture, à pied ou en transports en commun. Elle permet d'anticiper les problèmes de trafic et de délivrer en temps réel des conseils sur les itinéraires de recours avec une information toutes les 7 minutes aux heures de pointe et prolonger les samedis et dimanches de 17 h à 23 h.

➔ La CityRadio de Paris sur Paris et en Île-de-France : 107.1 FM / 86.4 AM
site internet : www.cityradio.com

Sortez vos vélos !



Du 23 au 26 septembre, Paris accueille « Velo-City », le plus important congrès international sur le vélo. Près de 700 spécialistes issus de 40 pays vont se réunir à l'Hôtel-de-Ville et à la Maison de la Chimie sur le thème : « Le vélo, outil indispensable pour la reconquête de la ville ».

Et, pour tous les amoureux de la petite reine, des événements à ne pas manquer :

- Descente des Champs-Élysées à vélo, le 24 septembre. Offrez-vous une randonnée à vélo gratuite. Rendez-vous mercredi soir à 18 h : esplanade du Champ-de-Mars – Place Joffre (inscription sur place). Possibilité de location de vélos pour 2 €. Départ de la randonnée à 19 h 30.

- Salon international du cycle, du 26 au 29 septembre. Dans le cadre du Mondial du deux-roues, toutes les nouveautés cyclables seront exposées. La Ville présentera le plan d'aménagement pour le vélo. Entrée gratuite le 28 septembre pour tous ceux qui s'y rendront en pédalant. Paris-Expo – Porte de Versailles, de 10 h à 20 h.

➔ Retrouvez le plan des itinéraires cyclables à Paris et dans les bois de Boulogne et Vincennes sur le site www.deplacements.paris.fr/pistes_cyclables

Le tramway sur les rails

C'est le grand retour du tramway parisien ! La première tranche de la ligne, actuellement en travaux, fonctionnera en 2006 du Pont de Garigliano (15^e) à la Porte d'Ivry (13^e). Le tramway des Maréchaux sud ou TMS remplacera l'actuel bus PC. Il sera plus rapide (20 km/h au lieu de 14 km/h), avec un passage toutes les 4 minutes en heure de pointe et une capacité d'accueil doublée par rapport au bus. La ligne desservira 17 stations sur près de huit kilomètres de parcours en correspondances avec les lignes de bus et de métro (4, 7, 8, 12, 13), et avec les RER B et C. Par son parcours en rocade, situé à l'articulation de Paris et des communes périphériques, il facilitera les liaisons avec le centre de la Capitale et la desserte de la couronne parisienne. De plus, il sera en correspondance avec l'extension de la ligne de T2 reliant alors La Défense à la Porte de Versailles. Pour l'instant, cette ligne s'arrête à Issy-les-Moulineaux. Ce projet vise aussi à diminuer la circulation automobile de 25 % sur cet axe, conformément aux orientations définies dans le Plan de Déplacement Urbain (PDU).

De nouvelles ambiances

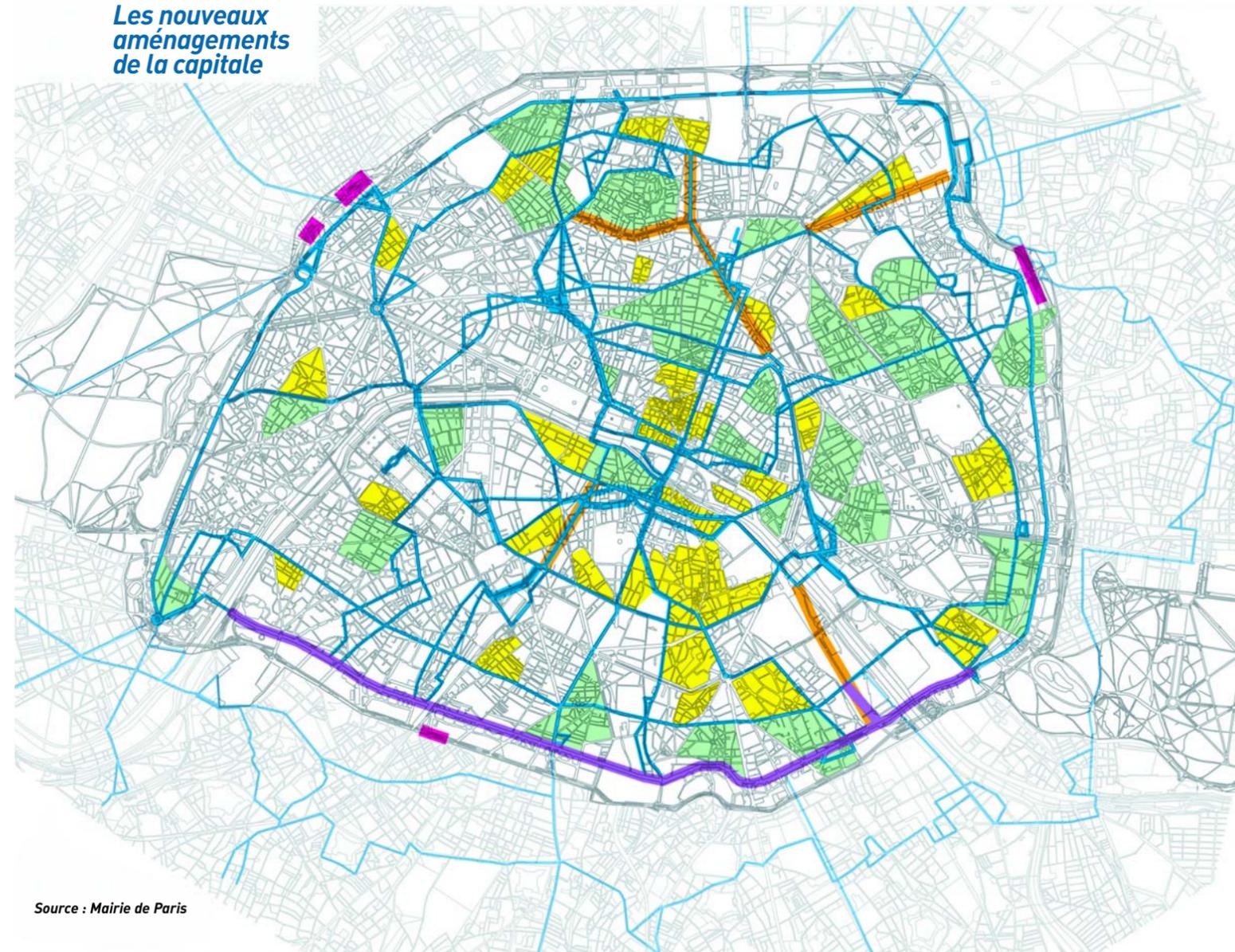
L'implantation de la ligne de tramway sera l'occasion de redéfinir le paysage urbain des boulevards circulaires. Trottoirs élargis, passages piétons sécurisés, mais aussi pistes cyclables et plantations d'arbres participeront à la transformation du site des Maréchaux et à



l'amélioration du cadre de vie. Ainsi, de nouvelles ambiances paysagères vont apparaître autour d'un véritable parcours botanique, dessinant les quatre saisons. Les Maréchaux seront bordés d'essences choisies parmi les plus résistantes et celles à grand développement afin de garantir une végétation durable et expansive. Pendant le chantier, prévu sur trois ans, la Ville va privilégier la concertation avec les riverains et les commerçants pour anticiper et gérer les nuisances. À terme, la ligne de tramway sera prolongée à l'Est et au Nord de sorte à faire une boucle complète autour de Paris. Candidate à l'organisation des jeux Olympiques de 2012, la capitale envisage justement d'installer le Village olympique sur le tracé du tramway, Porte de Clichy. Le site, 40 hectares de friches industrielles, deviendrait ensuite un quartier à part entière. De quoi donner un coup d'accélérateur au projet. ■

➔ Consultez les résultats de l'enquête publique, les objectifs généraux du projet tramway et les caractéristiques de la ligne sur www.tramway.paris.fr

Les nouveaux aménagements de la capitale



Source : Mairie de Paris

■ Zones piétonnes et zones de vitesse limitées à 30 km/h

■ Quartiers verts
■ Espaces civilisés

■ Réseaux Mobiliers intra-muros
■ Réseaux Mobiliers extra-muros

■ Couverture du périphérique
■ Tramway

Quartiers verts : les travaux en cours

Trois chantiers sont en cours de réalisation : Faubourg Saint-Denis (10^e), Aligre (12^e), et Alésia Tombe-Issoire (14^e). Les concertations se poursuivent dans différents secteurs de Paris : quartier Bretagne (3^e), Arsenal et Marais (4^e), Université (7^e), Faubourg-Montmartre (9^e), Aqueduc et Saint-Marthe (10^e), Forge-Royale (11^e), Voûte-Bel-Air (12^e), Peupliers (13^e), Cortambert (16^e), quartier de la mairie (17^e), Cavallotti (18^e), Belleville et porte de Ménilmontant (20^e).

QUARTIER VERT

L'aménagement des « quartiers verts » vise à améliorer la qualité de vie des riverains et la sécurité routière. Les moyens mis en œuvre sont plus importants que pour une simple « zone vitesse limitée à 30 km/h ». Il s'agit de réorganiser le sens de circulation, de réaménager les carrefours et la chaussée de certaines voies (dos d'ânes, chicanes...) pour diminuer la vitesse et sécuriser le passage des piétons et des cyclistes. L'aménagement des places et l'élargissement des trottoirs assurent la continuité des itinéraires vélos et privilégient le stationnement résidentiel.

ESPACE CIVILISÉ

C'est un nouveau partage de l'espace public à améliorer la qualité de vie des riverains sur de grands axes avec un fort trafic qui consiste à réduire le nombre de voies de circulation automobile au profit des autobus et des modes de circulation douce. Les aménagements peuvent se décliner ainsi : couloirs de bus au centre de la chaussée ou le long du trottoir, disposition de l'itinéraire cyclable dans le couloir de bus ou le long du trottoir, organisation des livraisons en dehors des couloirs de bus, harmonisation du stationnement automobile. L'aménagement des « espaces civilisés » vient en complément des « quartiers verts ».

STATIONNEMENT

Chacun sa place

La Ville de Paris innove en matière de stationnement des voitures, des autocars et des deux-roues.



La première aire de stationnement pour motos et scooters a été testée en avril dernier rue Théophile Roussel dans le 12^e arrondissement.

L'organisation du stationnement est indissociable de la politique de déplacement des citoyens. Fidèle à sa volonté de réduire la circulation automobile, la Ville souhaite inciter les particuliers à privilégier des moyens de transport autres que la voiture. Comment ? En favorisant le stationnement résidentiel. Début 2002, les tarifs du stationnement résidentiel ont diminué de 80 %. Aujourd'hui,

un résident ne paie plus que 0,5 euro par jour, soit 2,5 euros par semaine avec la « Paris Carte » (voir encadré ci-contre).

Dissuader les véhicules « ventouses »

Il s'agit maintenant d'harmoniser les différents types de stationnement pour favoriser les riverains, tout en dissuadant le stationnement de longue durée. Car les difficultés à faire respecter

les règles à Paris ont entraîné une saturation chronique des emplacements gratuits par des véhicules « ventouses » immobilisés sur de longues périodes, et une multiplication des stationnements illicites. Ce qui pénalise les riverains des quartiers non réglementés. La Ville étudie donc, avec les mairies d'arrondissement, la transformation des places actuellement réservées au stationnement de courte durée. De

plus, les places de parkings des immeubles HLM, actuellement inutilisées pour des raisons de sécurité, seront disponibles après travaux. Près de 30 000 places pourraient ainsi être remises en service.

Par ailleurs, la municipalité a mis en place des forfaits de stationnement obligatoires* pour inciter les chauffeurs de cars de tourisme à utiliser les 500 places spécialement aménagées à leur intention. Une façon de limiter les nuisances de toutes sortes : gaz d'échappement, bruit, vibrations, présence inesthétique sur les sites, etc. Cette réglementation, mise en place en juin dernier, rejoint la décision d'interdire le stationnement et la circulation aux autocars de tourisme dans certains lieux comme, par exemple, les îles de la Cité et Saint-Louis. Désormais, des navettes fluviales sont à disposition des groupes de touristes vers le centre depuis les points



Le stationnement des cars est désormais interdit dans certains sites touristiques.

d'embarquement de Bercy (12^e) de la Bourdonnais (16^e) ou de Suffren (7^e).

Réservés aux deux-roues

Des aménagements spécifiques sont prévus pour les usagers des deux-roues. Pour les vélos, près de 250 emplacements supplémentaires de stationnement seront mis en place d'ici 2004. Ces équipements seront implantés en priorité à proximité des lieux publics : mairies d'arrondissement, collèges, gares... En partenariat avec la RATP, des « Maisons Roue Libre » viendront compléter le dispositif

en permettant de louer, d'assurer le gardiennage et la petite maintenance des vélos. Au final, 3 000 places supplémentaires en deux ans. Côté motos et scooters, de nouvelles aires de stationnement vont être installées. La première du genre a été testée en avril dernier rue Théophile Roussel (12^e), avec de nombreux avantages. Ce nouveau système, conçu en collaboration avec les associations de motards, évite de gêner les piétons, notamment les personnes malvoyantes, et se révèle beaucoup plus fonctionnel : arceaux d'attache plus bas et individualisés, stationnement direct sur la chaussée, places aménagées dans le sens de la circulation... Le tout pour un coût moins élevé : 4 000 euros contre 15 000 euros pour les précédents. Une dizaine d'espaces de ce type devraient voir le jour d'ici la fin de l'année. ■

* Les autocaristes peuvent s'informer et commander le forfait de stationnement sur le site Internet mis à leur disposition : www.autocars.paris.fr

➔ Informations sur les déplacements www.deplacements.paris.fr



Paris respire

Véhicules à moteur, s'abstenir ! Les voies sur berges (de mars à novembre), les abords du jardin du Luxembourg, certaines voies des bois de Vincennes et Boulogne et les secteurs de la rue Mouffetard (5^e) et du canal Saint-Martin (10^e) sont strictement réservés aux circulations douces, tous les dimanches et jours fériés. À pied, en vélo ou en rollers, chacun peut flâner tranquillement dans ces espaces de liberté fermés à la circulation automobile. Par la suite, de nouveaux sites pourraient bénéficier de cette opération « Paris respire » : le canal Saint-Martin sur une plus longue distance, la rue des Martyrs, et la butte Montmartre.

➔ Tél. 08 20 00 75 75 (0,13€/min) ou www.deplacements.paris.fr > piste cyclables

PARIS À LA CARTE

Pour régler et payer moins cher le stationnement, deux cartes sont proposées aux Parisiens.



Tout d'abord, la carte prépayée « Paris Carte » est le mode de paiement unique pour tous les horodateurs. Elle est en vente dans les bureaux de tabac au prix de 10 ou 30 euros.



Puis la « Carte de stationnement résidentiel » qui permet aux Parisiens de garer leur véhicule personnel près de leur domicile pour une durée ne dépassant pas 7 jours consécutifs au même endroit. Les zones résidentielles sont signalées par une pastille jaune apposée sur l'horodateur. Pour se procurer cette carte, il suffit de se munir de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile (taxe d'habitation) et de s'adresser soit par courrier soit sur place, à la Subdivision des cartes de stationnement 15, boulevard Carnot - 75583 Paris cedex 12. Le centre est ouvert, sans interruption du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 16 h. Si vous faites votre demande par courrier, le formulaire de demande est à retirer dans les mairies d'arrondissement. Il est aussi disponible par téléchargement sur www.paris.fr, rubrique « Vos démarches ».

ÉTUDIANTS

Réussir sa rentrée

Une manifestation unique pour une rentrée étudiante réussie : la 3^e édition des États généraux de la vie étudiante vous donne rendez-vous les 13, 14 et 15 novembre sur le Parvis de l'Hôtel-de-Ville. Vous y trouverez, concentrée en un seul lieu, toute l'information sur les aides, les services et les bons plans à connaître pour organiser votre vie dans la capitale !

Cette année, les musées et théâtres municipaux et nationaux, les salles de concerts et autres établissements culturels rejoignent les partenaires habituels de la vie étudiante comme le Crous, les universités, l'Onisep, etc.

Placé sous le signe de l'Europe, ce salon sera aussi l'occasion pour les étudiants étrangers qui viennent d'arriver à Paris, de tester les services des deux nouveaux



Relais d'accueil. Et aussi, des débats, des spectacles très divers... et l'occasion de rencontrer les nombreuses associations étudiantes dans le Forum associatif, qui profiteront de ces trois jours, pour recruter des bénévoles. ■

➔ **Pour plus d'informations** 08 20 00 75 75 (0,13€/min)

Se loger, financer ses études, pratiquer un sport... Pour répondre aux questions que se posent les étudiants, consulter le guide gratuit « Étudiant à Paris 2003-2004 ».

Sur place ou dans les mairies d'arrondissement, les centres d'animation, les kiosques jeunes. ➔ **Consultez le guide en ligne** www.education.paris.fr > **vie étudiante**

Les associations à l'honneur

Venez constater une fois de plus la vitalité du monde associatif, les 10 et 11 octobre prochains, sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville. À l'occasion du 2^e Forum des associations parisiennes, elles seront plus de 300, réparties par arrondissement, pour présenter au grand public leurs activités dans les domaines les plus divers : social, culturel, sportif, humanitaire, etc. Placée sous le signe de l'échange, cette manifestation permettra aussi aux représentants du milieu associatif de dialoguer avec les élus au travers de rencontres et débats thématiques.

➔ **Accès libre place de l'Hôtel-de-Ville (4^e), de 10 h à 19 h.**
Tél. 08 20 00 75 75 (0,13€/min)
ou www.citoyenneté.paris.fr



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Paris travaille pour l'emploi

Rendez-vous au forum « Paris pour l'emploi » qui se tiendra en octobre sur l'esplanade de l'Hôtel-de-Ville.



Près de 10 000 postes, tous secteurs confondus, seront proposés par plus de 200 entreprises réunies les 16 et 17 octobre prochains sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville. Ce forum de recrutement est organisé à l'initiative conjointe de la Mairie de Paris et de l'Association Carrefour pour l'emploi et en partenariat avec la Région, l'ANPE, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Les organisateurs souhaitent que l'opération se traduise par des opportunités concrètes d'embauche. Les demandeurs d'emploi parisiens seront informés par l'ANPE des offres proposées par les entreprises. Pour les autres visiteurs, un accueil sera organisé pour proposer une information et une orientation adaptées.

Privilégier le recrutement de proximité

« Paris pour l'Emploi » sera aussi un moment d'échanges et de débats dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. Elus, acteurs économiques et sociaux réfléchiront

à la mise en place d'actions innovantes et pratiques pour créer de l'activité à Paris et faciliter l'accès de tous à l'emploi.

L'opération se déclinera dans plus d'une dizaine d'arrondissements à l'initiative des mairies et à destination de différents publics ou sur des thèmes plus spécifiques : chômeurs de longue durée, jeunes sans formation, cadres de plus de 50 ans, par exemple. Les mairies d'arrondissement, les Maisons de développement et de l'emploi, les Espaces de commerce et de l'artisanat ou encore les Missions locales s'associeront à l'événement pour privilégier le recrutement de proximité.

Cette mobilisation générale des acteurs de la capitale sur ce thème essentiel de la vie parisienne est une nouvelle illustration du processus permanent de travail pour l'emploi à Paris. ■

➔ **Pour tout savoir sur le développement économique à Paris :** www.economie.paris.fr ou tél. 08 20 00 75 75 (0,13€/min).

ÉCONOMIE

POUR UNE RECONQUÊTE ÉCONOMIQUE

« Paris Développement nous a donné la possibilité de nous implanter dans la capitale à des coûts très compétitifs que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs », explique Christophe Bergeron, directeur général de la société Avencis qui édite des logiciels de sécurité informatique. « L'accompagnement administratif et les contacts proposés nous ont aussi beaucoup aidés. » Après une année passée à Paris Innovation au 20-23, rue Geoffroy Saint-Hilaire (5^e), l'entreprise est hébergée dans la Pépinière située au 18, rue du Fg du Temple (3^e). Elle devrait s'installer dans ses propres locaux d'ici un an ou deux. Une dizaine de salariés sont aujourd'hui employés et un plan de recrutement est prévu pour début 2004. Paris se situe en deuxième position derrière Londres en matière d'accueil des entreprises. Pour favoriser leur implantation, la Ville de Paris et la



Chambre de commerce et d'industrie (CCPI) ont créé l'association Paris Développement qui assure la promotion économique de la capitale à travers l'essor d'entreprises innovantes, françaises ou étrangères, autour de trois pôles d'activités : les logiciels et le multimédia, la santé et les biotechnologies, le design et la création. L'association a ainsi mis en place des structures d'accueil qui abritent déjà cinquante-cinq sociétés.

➔ **Direction du développement économique et de l'emploi de la Ville de Paris, 55, rue de Lyon, 12^e, tél. 01 53 02 95 1.**

DES PARRAINS PAS COMME LES AUTRES

Volontaires pour l'opération Cap Parrainage, une cinquantaine de cadres et de chefs d'entreprises se sont personnellement engagés à accompagner six mois durant des demandeurs d'emploi vers une activité professionnelle. À travers des entretiens réguliers, le rôle de chacun des parrains est de transmettre à son filleul sa connaissance de l'entreprise et de lui faire bénéficier de son réseau relationnel. Lancée dans le 19^e arrondissement en juin dernier, cette initiative particulièrement innovante de la Ville s'adresse à des jeunes et adultes suivis par l'une des structures locales d'insertion de l'arrondissement (ANPE, Mission locale, Espace emploi insertion...).

Cette démarche, menée en partenariat avec treize entreprises, est coordonnée par la Maison du développement économique et de l'emploi du 19^e. L'expérience sera prochainement étendue à d'autres arrondissements.

➔ **Maison du développement économique et de l'emploi, 27, rue du Maroc, 19^e, tél. 01 53 35 88 90**

DES BOURSES POUR LES MÉTIERS D'ART

« La bourse que j'ai obtenue au début de l'année m'a permis de me faire engager comme apprentie. » Claire voulait apprendre la restauration d'art. Grâce à une bourse attribuée par la Mairie de Paris, elle travaille chez un artisan installé sous le Viaduc des Arts (12^e) et apprend à restaurer des œuvres d'art sur papier.

INTERNATIONAL

FORUM SOCIAL EUROPÉEN

Près de 50 000 personnes sont attendues au Forum Social Européen (FSE) qui se déroulera du 12 au 15 novembre 2003. Un événement que la Mairie de Paris accueille en même temps que Saint-Denis, Bobigny et Ivry, en contribuant à la location de l'établissement public de la Villette (19^e) pour les séminaires et les ateliers. Des salles municipales seront mises à disposition dans les arrondissements et la capitale participera à l'hébergement de 5 000 personnes dans les gymnases. Parallèlement aux débats du FSE, d'autres temps forts : l'Assemblée des Femmes à Bobigny le 12 novembre, l'Assemblée des mouvements

sociaux le 16 novembre à Saint-Denis et une manifestation-parade le 15 novembre à Paris. Les organisateurs du FSE lancent un appel pour héberger gratuitement ses participants, n'hésitez pas à les contacter.

➔ **Programme et contacts :** www.fse-esf.org

Association pour le Forum Social Européen, BP 6594, 75065 Paris cedex 02

AGIR POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT

La Mairie de Paris s'est associée au Forum des Autorités Locales (FAL) qui réunira des maires de villes françaises et européennes du 11 au 13 novembre 2003 à Saint-Denis.

Sept ateliers thématiques sont au programme, Paris pilotant celui consacré à l'action internationale des Autorités locales pour la paix et le développement. Ces échanges d'expériences en matière de gestion urbaine municipale (les droits de la personne dans la ville ; services publics, services d'intérêt général ; villes de périphérie...) sont synonymes d'amélioration dans la vie quotidienne des Parisiens.

➔ **Pour en savoir plus, consultez** www.faleurope-saint-denis.com

UN COMMERCE ÉQUITABLE

La 6^e Semaine de la solidarité internationale se tiendra du 12 au 23 novembre 2003. Concernée par

les questions de commerce équitable et de consommation responsable, la Ville de Paris met à la disposition des organisateurs des salles et assure le relais de l'information auprès des arrondissements. Par ailleurs, des associations, comme Max Havelaar, travaillent en partenariat avec la Ville afin de promouvoir les produits des petits producteurs du Sud comme c'est le cas lors de la Quinzaine du commerce équitable. Par ailleurs, une réflexion est entamée sur la création d'un Pôle de solidarité internationale à Paris regroupant un espace commercial équitable et un centre d'information et d'accueil du public.

➔ **Plus d'informations sur le site** www.lasemaine.org

GROUPE UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE

La qualité de l'environnement : une priorité pour les Parisiens

L'été caniculaire que nous venons de connaître, et ses multiples conséquences sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, est un événement supplémentaire qui justifie, au-delà des aspects climatiques, la nécessaire définition d'une politique prospective globale de l'amélioration de la qualité de l'environnement dans notre capitale.

Sur ce sujet, la municipalité actuelle a privilégié la mise en œuvre d'une vision idéologique « ringarde » à court terme, à défaut d'une approche pragmatique tournée vers l'avenir.

En matière de transports tout d'abord, le développement des transports en commun, une nécessité absolue pour Paris, ne doit pas se limiter à des mesures toujours plus contraignantes, destinées à dresser une partie de la population contre une autre ou Paris contre les communes limitrophes.

Inciter nos concitoyens à utiliser davantage les transports en commun passe avant tout par une modernisation de ces moyens de transports, permettant de meilleures conditions d'accueil et une augmentation de la fréquence de certaines lignes (bus ou métro).

Les cyclistes sont eux aussi les grands oubliés de la politique de transports parisienne. Le plan « vélo » a connu un arrêt brutal et injustifié, remettant en cause les efforts engagés dans ce domaine ces dernières années.

Enfin, les évolutions technologiques nous permettront d'appréhender différemment la ville de demain, le développement des véhicules propres et le renouvellement du tissu urbain. Nier ces évidences, c'est avant tout tourner le dos au progrès et porter atteinte à l'épanouissement de l'individu dans la Cité.

Autre paradoxe à souligner, le désengagement, pour la deuxième année consécutive, de la Ville dans sa contribution au budget d'Airparif. En réduisant de façon importante et unilatéralement sa participation au budget d'Airparif, la Municipalité fait une fois de plus la preuve du décalage entre ses actes et ses effets d'annonce, mettant sérieusement en péril la stabilité de cet organisme.

Dans tous les domaines de compétence de la Ville liés à l'environnement, comme la propreté, la gestion de l'eau, les parcs et jardins, la conservation du patrimoine, les décisions

prises le sont plus par « diktat idéologique » que par souci de l'intérêt général.

Notre vision de la société ne s'inscrit pas dans cette logique. Les Parisiens ne doivent pas être victimes d'une approche sectaire et conflictuelle. L'environnement n'est pas un enjeu politique, ce doit être une mise en perspective consensuelle des grands défis de demain pour notre ville (eau, air, transports, gestion des déchets...). Il n'y a pas de meilleur projet politique que celui qui consiste à faire participer les citoyens à la construction de leur propre avenir. Une alternative humaniste, soucieuse de concilier liberté individuelle et intérêt général, existe en réponse à la technocratie écologique mise en œuvre aujourd'hui par la Municipalité. C'est ce choix que nous souhaitons proposer aux Parisiennes et aux Parisiens qui pensent, comme nous, que le progrès n'est pas l'ennemi du bien mais la source d'amélioration de leur cadre de vie.

➤ **Jean-Didier Berthault**
Vice-président du Groupe
Conseiller de Paris

GROUPE SOCIALISTE ET RADICAL DE GAUCHE

Priorité absolue à l'investissement

En présentant début juillet les prévisions d'investissements pour Paris entre 2004 et 2007, Bertrand Delanoë a concrètement présenté les grands chantiers qui donneront progressivement un nouveau visage à notre ville.

Ciblant les priorités sur lesquelles la majorité a été élue en mars 2001, ce document est un point d'étape nécessaire car il montre la volonté, la créativité et le respect des engagements pris par la majorité municipale dans l'élaboration des investissements pour construire le Paris de demain. Il indique aussi clairement les réalisations possibles en s'appuyant sur des crédits de paiement (engagements budgétaires certains) et pas seulement sur des autorisations de programme, permettant de donner de la visibilité et de la cohérence au travail de l'exécutif parisien. Cette dynamique de priorité absolue à l'investissement, de plus de 5 milliards d'euros, se fait tout en maintenant la stabilité des taux d'imposition, y compris celui de la taxe foncière pour ne pas pénaliser le

dynamisme économique et commercial de Paris. Elle s'opèrera notamment par une hausse inférieure à la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants de l'emprunt.

La poursuite de la réduction des dépenses de fonctionnement inutiles, le volontarisme, la rigueur et la mobilisation quotidienne de chacun permettront de continuer à faire les économies nécessaires dans le budget de la Ville de Paris. Ce document de référence ambitieux mais qui laisse place à la souplesse nécessaire que vient de nous présenter Bertrand Delanoë, permettra de créer 4 500 places de crèches, de construire 21 000 logements sociaux, de multiplier par deux les crédits pour la culture et pour le sport ou encore de s'attaquer à l'insalubrité de 700 immeubles.

De façon plus précise, l'ouverture de trois nouvelles piscines (13^e, 19^e et 20^e) et la réhabilitation de huit autres, la réalisation du tramway sur les boulevards des Maréchaux dont les travaux sont désormais engagés, la couverture du boulevard périphérique au

niveau des portes des Lilas, de Vanves, des Ternes et Champerret, la transformation en « espaces civilisés » des axes Clichy-Rochechouart, avenue Jean-Jaurès, boulevards Magenta et Barbès, rue de Rennes ou encore la réalisation de trente hectares d'espaces verts accompagnés de la plantation de 8 000 arbres témoignent concrètement de la mise en œuvre du contrat de mandature qui lie la Municipalité aux Parisiennes et aux Parisiens.

Par ailleurs, conformément aux principes de transparence qui accompagnent l'action municipale, le site Internet de la Ville (www.paris.fr) présente ce document, permettant à chacun(e) de mesurer l'effort qui sera ainsi réalisé.

En donnant à la majorité municipale un très haut niveau d'exigence, le programme d'investissements pour Paris permet à notre ville de relever efficacement les défis du changement comme de la proximité.

➤ **Patrick Bloche**
Président du Groupe

GROUPE COMMUNISTE

L'école maternelle pour tous, c'est un droit !

La rentrée des classes 2003 est particulièrement difficile pour les petits Parisiens. Comme chaque année, des mesures de fermeture de classes élémentaires sont contestées tant par les parents que par les enseignants. On enlève des instituteurs dans les écoles alors que cela pourrait être, au contraire, l'occasion de soulager les classes surchargées ou d'accueillir et d'intégrer des enfants handicapés.

Mais il y a plus grave, des centaines de petits Parisiens qui auront 3 ans au dernier trimestre 2003 n'ont pas pu entrer à l'école en septembre. En effet, malgré l'effort très conséquent de la Mairie pour construire et ouvrir de nouvelles salles de classe, l'Académie

de Paris refuse de nommer les professeurs en conséquence (25 enseignants pour plus de 57 salles de classes disponibles). Le Rectorat a ainsi délibérément choisi de ne prendre en compte que les enfants de 3 ans révolus début septembre 2003. Il a également choisi de parier sur « l'évaporation » d'un certain nombre d'enfants pendant l'été : ceux dont les parents, inquiets pour l'avenir de leur enfant, auront choisi un autre mode de garde que l'école publique maternelle. Cette manière de procéder conduit à une véritable remise en cause du droit à l'école maternelle pour tous. Sans compter la pression que cela représente sur l'accueil des enfants de moins de

trois ans qui, à Paris, ne sont scolarisés qu'à moins de 8 % de chaque génération alors qu'ils le sont à 35 % au niveau national. Les élus communistes jugent cette situation inacceptable. Ils l'ont dit dès le mois de juin, ils l'ont dit à nouveau au Conseil de Paris du mois de juillet et le rediront au Conseil de Paris des 22 et 23 septembre pour que le gouvernement entende la nécessité de mettre les enseignants dans les classes ouvertes par la Mairie pour les petits Parisiens de 3 ans.

➤ **Nicole Borvo**
Sénatrice,
Conseillère de Paris

GROUPE UNION POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

Un vrai gâchis

Paris n'y aura pas échappé. Pourtant, Bertrand Delanoë et son adjointe, Anne Hidalgo, nouvelle chargée de la culture au parti Socialiste, n'auront pas ménagé leur peine. Entretiens dans la presse, participation aux manifestations, dépêches AFP... mais rien n'y a fait, les intermittents ont décidé de saborder « Paris-Quartiers d'été » comme ils ont décidé de saborder quelques-uns des plus grands festivals de France. Ont-ils eu tort, ont-ils eu raison, l'avenir le dira. Toutefois, l'attitude du maire de Paris n'est pas, au regard de ce qui s'est passé dans un avenir très récent, très convenable. Durant cinq ans,

Lionel Jospin, Premier ministre, a bénéficié de suffisamment de temps pour traiter le fond de ce dossier qui « empoisonne » le milieu de la culture depuis trop longtemps. Qu'a-t-il fait ? Rien ! C'est-à-dire pas plus que d'accepter, sans lever le petit doigt, de voir perdurer des accords pervers et d'encourager, ainsi, les abus, tout en espérant passer entre les gouttes. Force est de convenir qu'il a réussi puisque la grève des intermittents n'a pas perturbé son mandat à Matignon alors même que le nouveau ministre de la Culture s'est pris l'affaire de plein fouet... Comprendra qui pourra ! Nous aurions préféré, à l'UDF,

une attitude plus responsable du maire de Paris, surtout moins démagogue, et de vraies propositions. D'abord l'exigence d'une commission d'enquête parlementaire afin de connaître les véritables tenants et aboutissants du dossier et puis une véritable implication sur cette question, puisque les élus locaux sont les premiers concernés par le spectacle vivant. Deux demandes que l'UDF a formulées et qui auraient permis de sortir par le haut de ce conflit.

➤ **Elisabeth de Fresquet**
Conseillère de Paris

GROUPE LES VERTS

Pour un Paris solidaire

L'économie solidaire n'est pas un néologisme fabriqué par quelque théoricien du politique mais un secteur à fort potentiel de développement économique local et de solidarité qui intègre le respect de l'environnement et les rapports équitables entre pays du Nord et du Sud, dans une logique non-productiviste et de développement durable. Elle ne peut pas non plus être enfermée dans des clichés du type « économie des pauvres » ou « insertion par l'économie », pas plus qu'elle ne peut être réduite à l'économie sociale, qu'elle inclut néanmoins. S'il n'existe pas de définition statique de l'économie solidaire, cette réflexion de Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes, semble en refléter l'esprit : « L'économie sociale et solidaire correspond à une approche de l'initiative fondée sur des principes d'association, de coopération, de mutualisation issus de la tradition de l'économie sociale mais aussi, de manière plus large et plus

récente, sur des pratiques de transversalité dans les projets, de partenariat, de réciprocity... elle se situe au croisement du développement local, du développement économique et de l'insertion ». Très soucieux de soutenir le développement du Tiers-secteur, le groupe Les Verts au Conseil de Paris a présenté deux vœux adoptés en séance : l'un pour développer le partenariat Ville acteurs, en demandant un diagnostic local, une cartographie de la situation apparaissant comme un outil indispensable pour une véritable prise en compte de tous les paramètres en vue d'une collaboration respectueuse ; l'autre pour participer à un réseau de villes ayant déjà une expérience afin de partager et de progresser ensemble dans l'intérêt collectif. Les Premières Rencontres parisiennes de l'économie solidaire, le 12 juin 2003, qu'ils ont proposées et coorganisées avec la Ville et les structures porteuses de projet,

ont été un grand succès et permettent déjà de se faire une idée approximative de l'existant et des besoins.

Gageons que le futur Projet d'Aménagement et de Développement durable, initié par le Maire de Paris, permettra de progresser encore plus loin dans le bon sens !

Sous l'impulsion de ces mêmes élus, des CICA ou des forums locaux parisiens dédiés à l'économie solidaire auront lieu à l'automne 2003 dans tous les arrondissements qui se sont associés. Ils s'inscrivent dans la préparation ou le prolongement du second Forum Social Européen. Pour en savoir plus, contacter : forumecosol@hotmail.com.

➤ **Isabelle Morin-Guirous**
Conseillère de Paris

➤ **Danièle Auffray**
Conseillère de Paris

➤ **Alain Riou**
Président du Groupe

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Tous aux côtés des intermittents du spectacle

Si les intermittents du spectacle sont en grève, c'est parce qu'ils y sont contraints, la mort dans l'âme, par un projet de régression sociale qui remet en cause leur statut, essence même de la vitalité de notre création artistique. L'enjeu de ce conflit est de taille : pour résoudre le problème de l'équilibre financier du régime des intermittents par des mesures purement comptables, près de 30 % des allocataires actuels vont être exclus de l'assurance chômage. L'impact de cette réforme imposée par le MEDEF serait destructeur pour toutes les formes d'expression artistique de la vie culturelle de notre pays.

Il n'est pas acceptable de faire porter aux intermittents du spectacle la responsabilité du déficit de leur propre régime, alors qu'aucune volonté politique ne vient contrecarrer les recours abusifs aux contrats précaires. Ces abus sont monnaie courante, notamment dans les sociétés de production audiovisuelle. Une campagne d'inspection du travail afin d'aller traquer les abus, voilà une mesure pour sauver l'intermittence... ainsi une grande partie des déséquilibres financiers pourront être réglés et un grand nombre d'intermittents pourront sortir d'une précarité forcée. Dès le début du conflit, le Mouvement Républicain et Citoyen a interpellé le

Gouvernement pour l'exhorter à ne pas parapher l'accord et le Maire de Paris ainsi que son adjoint chargé de la Culture ont décidé, à juste titre, d'apporter un soutien clair et concret à l'action des intermittents. Tout doit être envisagé afin d'éviter le démantèlement du dispositif d'assurance des intermittents, garant de la diversité de notre création culturelle. S'il en a la volonté politique, le Gouvernement peut encore agir. En restant passif face au MEDEF, il prendrait la responsabilité d'un véritable gâchis culturel dont il serait seul responsable.

➤ **Georges Sarre**
Président du Groupe